

## CONCERTATION

ANNEXE C- PAGE INTERNET DE LA RUBRIQUE SCOT DU SITE  
INTERNET DE LA THELLOISE



COLLECTE  
DES DÉCHETS



ASSAINISSEMENT



PASS  
THELLE BUS



PETITE  
ENFANCE



SCoT



URBANISME



MARCHÉS PUBLICS

[Accueil](#) > [Cohérence Territoriale](#) > [SCoT](#) > [SCoT](#)

## SCoT



### Le SCoT : Qu'est-ce que c'est ?

**Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)** est un document d'urbanisme qui permet de penser le développement d'un bassin de vie au-delà des limites classiques des communes, de façon stratégique et cohérente. De ce fait, il est porté par la Communauté de communes Thelloise qui en assure la révision.

**Le SCoT** n'est pas seulement un dispositif de réglementation du droit de l'urbanisme, il constitue un guide pour les politiques publiques locales en matière de logement, d'emploi,

de déplacement, d'environnement, d'économie.... pour les 15 à 20 prochaines années.

**Le SCoT** doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Une fois approuvé, **le SCoT** devient le document de référence à l'échelle intercommunale. Les PLU doivent notamment être mis en cohérence avec les orientations du SCoT dans un délai de trois ans suite à l'approbation de ce dernier (article L 142-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

**Le SCoT** encadre également l'élaboration de certains plans ou programmes intercommunaux : le Plan de Déplacements Urbain, le Programme Local de l'Habitat, (...).

**Le SCoT** est élaboré en partenariat entre l'ensemble des élus, les Personnes Publiques Associées du département de l'Oise et de la Région des Hauts de France.

## Ce document politique vaudra pour les 20 prochaines années.

Ce travail préparatoire a été enrichi par les travaux menés sur le **Plan Climat Air Energie Territorial, Programme Local de l'Habitat, Plan de Mobilité Simplifié et Projet de Territoire.**

### Nouvelle armature Territoriale :

Une nouvelle armature territoriale constituée de trois strates de communes a été réfléchi : le pôle structurant (Chambly) auquel est attribué un taux de croissance de 1%, les pôles secondaires (Berthecourt, Noailles, Sainte Geneviève, Balagny-sur-Thérain, Cires-lès-Mello, Neuilly-en-Thelle, Précy-sur-Oise, Le Mesnil-en-Thelle, Boran-sur-Oise, Villers-sous-Saint-Leu) auxquels il est attribué 0.8 % et les communes rurales (Abbecourt, Angy, Belle-Eglise, Berthecourt, Blaincourt-lès-Précy, Cauvigny, Crouy-en-Thelle, Dieudonné, Ercuis, Foulanges, Fresnoy-en-Thelle, Heilles, Hodenc-l'Evêque, Hondainville, Lachapelle-Saint-Pierre, Le Coudray-sur-Thelle, Mello, Montreuil-sur-Thérain, Morangles, Mortefontaine-en-Thelle, Mouchy-le-Châtel, Novillers, Ponchon, Puiseux-le-Hauberger, Saint-Félix, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Thury-sous-Clermont, Uilly-Saint-Georges, Villers-Saint-Sépulcre) auxquelles il est attribué 0.4 %.

Les **enjeux identifiés par le diagnostic** territorial sont les suivants :

- Inscrire la Communauté de communes Thelloise dans un environnement économique dynamique
- Adapter l'offre en logements aux tendances actuelles
- Conforter l'identité commerciale du territoire
- Valoriser le potentiel touristique pour renforcer l'attractivité du territoire
- Maintenir la qualité du cadre de vie
- Faire de la Communauté de communes Thelloise un territoire connecté
- S'engager dans la transition environnementale en prônant l'objectif bas carbone

Le Projet d'Aménagement Stratégique identifie **trois orientations** :

#### 1. Être acteur du territoire

Une organisation territoriale solidaire qui affirme la place des villes/bourgs pôles,  
Un développement démographique dynamique et équilibré,  
Un développement à taille humaine

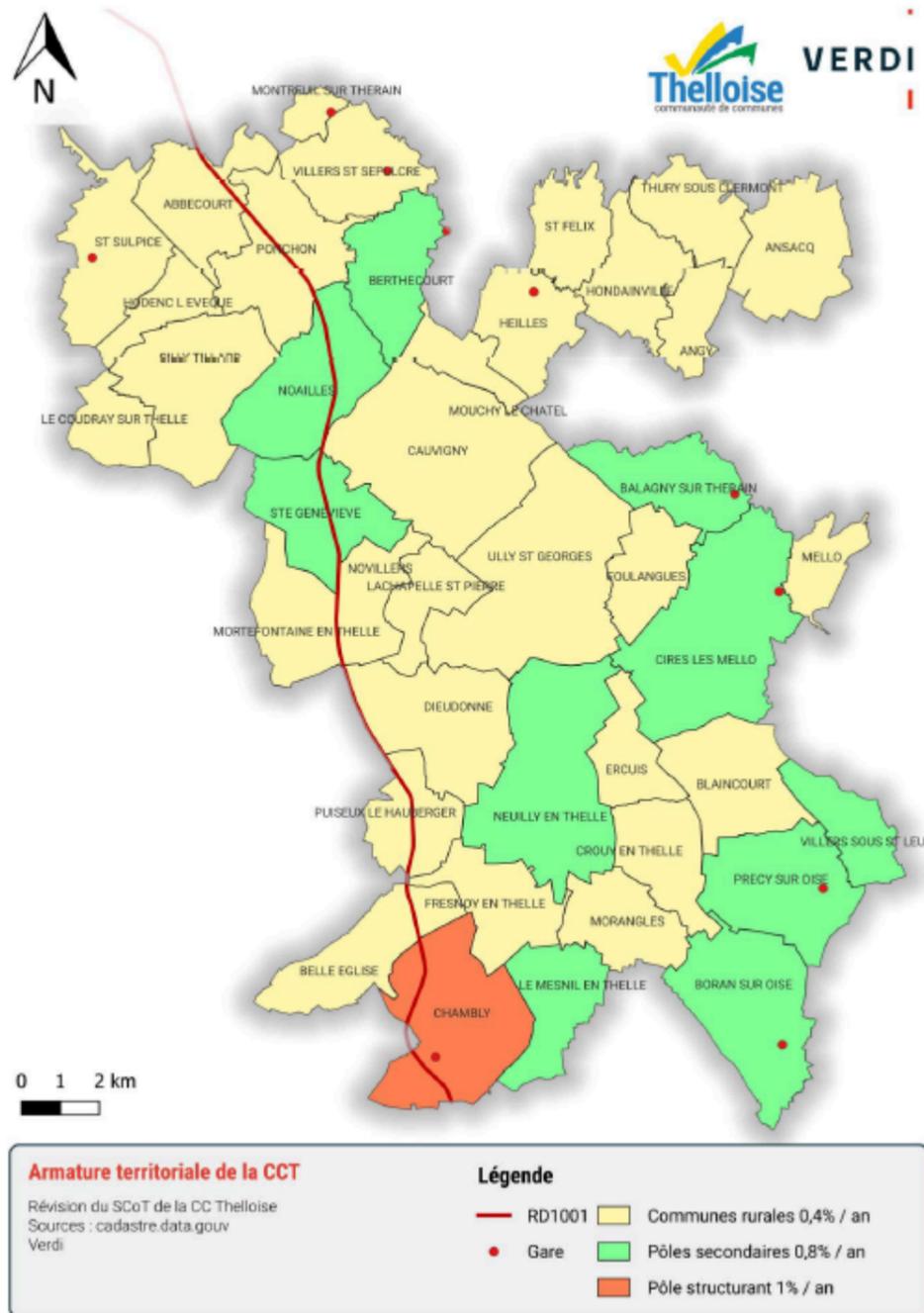
#### 2. Un territoire vivant

Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants,  
Respecter l'Homme et la Nature

#### 3. Un territoire attractif

Valoriser les ressources locales...  
...Pour renforcer l'attractivité du territoire

En outre, le Schéma de Cohérence Territoriale se doit également de fixer un objectif de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers en limitant la consommation foncière.



## FOCUS SUR LE ZAN

CHAQUE ANNÉE, LA FRANCE PERD 20 000 À 30 000 HECTARES D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS SOUS LA PRESSION DES ACTIVITÉS HUMAINES. ÉTALEMENT DES VILLES, DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES, BÉTONISATION... L'ARTIFICIALISATION DES TERRES EST L'UNE DES CAUSES DE LA PERTE DE LA BIODIVERSITÉ. LA LOI "CLIMAT ET RÉSILIENCE" DU 22 AOÛT 2021 A POSÉ UN OBJECTIF DE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) À L'HORIZON DE 2050. CETTE LOI VISE À MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES LORS DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMÉNAGEMENT DES SOLS, SANS POUR AUTANT NÉGLIGER LES BESOINS DES TERRITOIRES EN MATIÈRE DE LOGEMENTS, D'INFRASTRUCTURES ET D'ACTIVITÉS.

## CONCERTATION

Un registre est disponible à l'accueil de la Communauté de communes Thelloise, pour faire part de vos remarques au sujet du schéma de cohérence territoriale

Vous pouvez également adresser un courrier à l'attention du président Pierre Desliens

Deux réunions publiques vont être organisées :

le 4 septembre 2025 à 18h30, espace Parisis Fontaine, à Noailles

et le **8 septembre 2025**, également à 18h30, au siège de la Communauté de communes, à Neuilly-en-Thelle  
Une exposition publique aura lieu à la CC Thelloise, du 9 au 15 septembre 2025

**7 avenue de l'Europe 60530 Neuilly-en-Thelle // adresse mail dédiée : [scot@thelloise.fr](mailto:scot@thelloise.fr)**

## Arrêt du SCOT

**Voté au conseil communautaire du 10 juillet 2025**

Documents à consulter :



[VII.1 - Annexe 1 Projet d'Aménagement Stratégique Varrêt.pdf](#)



[VII.1 - Annexe 2 Document d'Objectifs et d'Orientation Varrêt.pdf](#)



[VII.1 - Annexe 3 Carte de synthèse DOO Varrêt compressed.pdf](#)



[VII.1 - Annexe 4 Justifications des choix Varrêt.pdf](#)



[VII.1 - Annexe 5 Diagnostic territorial Varrêt.pdf](#)



[VII.1 - Annexe 6 DAACL Varrêt.pdf](#)



[VII.1 - Annexe 7 Atelier de Travail DAACL Varrêt.pdf](#)



[VII.1 - Annexe 8 Diagnostic Agricole Varrêt.pdf](#)



[VII.1 - Annexe 8-1 Diagnostic Agricole Varrêt compressed.pdf](#)



[VII.1 - Annexe 9 Etat Initial de l'Environnement Varrêt.pdf](#)



[VII.1 - Annexe 9-1 Evaluation Environnementale PAS Varrêt.pdf](#)



[VII.1 - Annexe 9-2 Evaluation Environnementale DOO Varrêt.pdf](#)



[VII.1 - Annexe 9-3 Rapport environnemental Varrêt.pdf](#)



[100725-DC-79 - ARRET DU SCOT.pdf](#)

--



[Annexe PAS VF.pdf](#)



[Débat complémentaire du projet d'aménagement stratégique SCOT.pdf](#)   [Annexe PAS VF.pdf](#)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20250925-250925-DC-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

Affichage : 29/09/2025

Partagez l'information !   